

Auprès des familles de détenu·e·s

Il reste beaucoup à faire – mais l'engagement est là,
et l'idée fait son chemin

Texte : Ilona Korell, thérapeute sociale, Fondation Terra Vecchia

Conséquences multiples d'une incarcération

Une peine privative de liberté vient bouleverser le quotidien et les conditions de vie non seulement de la personne incarcérée, mais aussi de ses proches. Les familles sont déchirées et les possibilités d'entretenir le lien par-delà les murs de la prison sont fortement limitées. L'incarcération est vécue comme un choc pour l'entourage qui, souvent, ne s'y attend pas. A partir du moment où les portes de la prison se referment, les personnes détenues et leurs proches entament des processus différents. En prison, le quotidien est entièrement réglé et décidé par une autorité extérieure, alors que les proches, en liberté, se retrouvent soudain seul·e·s à devoir surmonter toutes sortes de difficultés.

Les conséquences d'une incarcération sur les partenaires, les enfants et les parents d'une personne détenue sont multiples. Elles peuvent être d'ordre social, psychique ou matériel, et touchent souvent à de nombreux domaines de la vie.

Abandon des proches

Les proches des personnes incarcérées, leurs besoins et les problèmes qu'ils rencontrent ont longtemps été occultés par la recherche, les établissements pénitentiaires et les systèmes d'aide. Cela s'explique notamment par la nature du système judiciaire, dont les paradigmes – conception individuelle du délit dans le droit pénal, égalité devant la loi, conception individuelle de la peine



dans le droit pénal – en vertu desquels, devant la loi, l'origine ou la situation de la personne ne font aucune différence, et la sanction pénale doit être supportée individuellement. Ces principes, qui sont compréhensibles du point de vue du droit pénal, ne tiennent pas compte du fait que les personnes concernées sont avant tout des êtres sociaux situés dans un contexte social donné. Les paradigmes que nous venons de citer excluent explicitement les proches des dites personnes concernées.

Cela n'est pas nouveau. Il y a trente ans déjà, Busch, Fülber et Meyer ont démontré l'impossibilité pour le système judiciaire actuel d'éviter des conséquences négatives d'une incarcération pour les proches :

« La négation du besoin de reconnaissance, de sexualité, de contact et de communication avec les personnes auxquelles le-la détenu-e est attaché-e constitue un élément essentiel de ce qu'est une peine de privation de liberté. Cet empêchement ou cette négation affecte non seulement les personnes punies mais aussi leurs proches. La peine infligée aux personnes incarcérées se double également de la peine que subissent leurs proches. »
(1987, p. 88, traduction de la rédaction)

Un nombre important de personnes concernées

En 2022, la Suisse comptait 6310 adultes incarcéré-e-s au jour du relevé (Office fédéral de la statistique, 2023). Le rapport ne donne aucune information sur leurs proches et leur état civil. Ce simple fait montre à quel point il est nécessaire que la recherche et la pratique se saisissent de la question. Sans statistiques ou données concernant les proches des personnes incarcérées, il est difficile de statuer sur leur besoin d'aide et de soutien. Il est pourtant évident, même sans données exactes, qu'en Suisse, un grand nombre de parents, enfants, partenaires, frères, sœurs et ami-e-s sont affecté-e-s par l'incarcération d'une personne qui leur est proche. Si l'on en croit des estimations publiées en Allemagne et que l'on rapporte ces chiffres à la Suisse, il pourrait y avoir quelque 90 000 personnes concernées (Korell, 2020, p. 18).

Manque d'offres à bas seuil

Aucune disposition légale n'encadre le travail social auprès des familles des détenu-e-s. Tant que cela restera comme ça, il n'y aura pas de financement assuré pour ces offres. En Suisse, le travail mené auprès des proches repose donc fortement sur l'engagement de personnes privées et/ou de structures.

Parmi ces structures, il y a l'association « Perspective Proches et Prisons ». Ses ressources sont limitées et elle repose essentiellement sur le travail de bénévoles dont l'engagement est motivé par leurs convictions. Et leurs efforts portent leurs fruits.

Cette association créée en 2018 s'est donné pour mission de soutenir et de professionnaliser le travail auprès des familles de détenu-e-s. Elle contribue considérablement à la sensibilisation, à l'information et à la création de liens, et propose des conseils aux autorités et établissements pénitentiaires pour que les enfants, les partenaires, les parents, les frères, les sœurs et les ami-e-s des détenu-e-s reçoivent enfin l'attention appropriée et le soutien qui va avec. Compte tenu de ses ressources limitées, l'association n'est pas en mesure de proposer des consultations aux proches.

Même s'il n'existe toujours pas d'offres d'aide à bas seuil pour les familles de détenu-e-s, de nombreux efforts ont été déployés au cours des dernières années. L'attention commence peu à peu à se tourner vers les proches de personnes détenu-e-s en tant que groupe cible à part entière, et il semblerait même qu'il y a eu plus d'avancées ces trois dernières années qu'au cours des trente dernières.

Outre l'offre de consultation pour les familles de détenu-e-s dont nous avons parlé, on observe un nombre croissant de projets émanant de la justice et de la politique qui prennent en compte les visiteur-euse-s des détenu-e-s. Le travail auprès des familles de détenu-e-s peut prendre deux formes, selon qu'il est mené à l'extérieur de la prison ou à l'intérieur. Dehors, le travail prend la forme de consultations d'offres pour que les proches se défendent et tissent des liens en dehors de la prison. Dedans, il s'agit de groupes père-fils, de consultations de couple, etc. organisés à l'intérieur des prisons.



Ressources pour les familles de détenu-e-s

Accompagnement des proches de détenu-e-s : consultation gratuite par téléphone, e-mail, WhatsApp ou par contact personnel sur place.
● armedusalut.ch

La Fondation REPR soutient les familles, les proches et les enfants de personnes détenues en Suisse romande.
● repr.ch

Humanrights.ch : consultation pour les personnes en détention et leurs proches.
● humanrights.ch

Ressources générales
● association.graap.ch
● angehoerigenarbeit.ch

Voici quelques exemples des derniers progrès accomplis dans le domaine du travail auprès des familles de détenu-e-s :

- L'étude actuelle de la ZHAW qu'a mandatée l'Office fédéral de la justice se penche en détail sur la situation des enfants en Suisse dont l'un des parents est en prison. Ce projet de recherche qualitative entend clarifier la situation en ce qui concerne la prise en compte du droit des enfants à maintenir des relations avec leur parent détenu. Cette étude est une réaction à la critique que le Comité des droits de l'enfant (CDE) de l'ONU a adressée à la Suisse. L'objectif de l'étude est donc de faire le point sur la pratique dans les différents établissements pénitentiaires de Suisse. Ce travail tiendra également compte des vécus et des points de vue des personnes concernées, à savoir les enfants et les parents (ZHAW, 2022).
- Il est utile de mentionner ici la décision du canton de Saint-Gall d'inclure dans les objectifs de la législature la mise en place d'un travail auprès des familles de détenu-e-s. Une retraite organisée le 14 juin avec l'association « Perspektive Angehörige und Justizvollzug » permettra à l'Office d'application des peines de Saint-Gall de discuter des responsabilités et des contributions des établissements pénitentiaires, des autorités et de la sphère politique (Perspektive Angehörige und Justizvollzug, 2022).
- Dans le canton de Zurich, des check-lists ont été établies sur la base de conclusions d'études scientifiques afin d'évaluer les risques lors de visites d'enfants en prison. Ces listes sont importantes car dans deux tiers des délits de violence ou d'infraction sexuelle, les membres de la famille figurent aussi parmi les victimes. Il est urgent ici de s'interroger sur l'impact de ces visites pour les proches : le maintien du contact avec la personne détenue se fait-il aux dépens de membres de la famille ? En plus de ces listes, le canton de Zurich a défini des normes minimales pour les familles de personnes détenues qui seront progressivement mises en œuvre (canton de Zurich, 2022).
- Le rôle important que les proches jouent dans le processus de resocialisation des personnes détenues est également reconnu. Maintenir le lien avec la famille quand on est en prison a en effet un impact considérable sur l'état de santé. Les proches sont une ressource importante pour les personnes détenues – pendant la peine ou après – et jouent un rôle central dans la prévention des récidives. En juin 2022, le Café Prison, qui est organisé chaque année, était justement consacré à cette question. Professionnel-le-s et personnes concernées ont pris la parole et parlé de l'importance des proches dans le processus de réhabilitation et de resocialisation des personnes détenues (Graap-Association, 2022).

Pour garantir un soutien efficace et durable qui prend en compte les besoins du groupe cible, la justice et le travail social doivent continuer sur cette voie et poursuivre leurs efforts de collaboration. La création de bases légales pour appuyer le travail social auprès des familles de détenu-e-s serait un pas important. Pour que les efforts déployés ne faiblissent pas faute de ressources, il convient de rechercher une solution de financement pérenne.

En attendant, le travail social doit faire davantage de travail de sensibilisation et de lobbying pour les proches des détenu-e-s, mettre en place un réseau supraprofessionnel en faveur du groupe cible et accompagner directement les personnes concernées pour qu'elles aient conscience de la situation singulière dans laquelle elles se trouvent. •

Littérature

- Busch, M., Fülbier, P. et Meyer, F-W. (1987). Zur Situation der Frauen von Inhaftierten – Analyse und Hilfeplanung (Band 194/3). *Schriftenreihe des Bundesministeriums für Jugend, Familie, Frauen und Gesundheit*. Stuttgart: Kohlhammer Verlag. P. 88
- Café Prison. (2022). Graap Association. [site web].
- Canton Zurich. (2023) Angehörige von Inhaftierten. Direktion der Justiz und des Innern. [site web].
- Korell, I. (2020). Auswirkungen einer Inhaftierung auf Angehörige: Unterstützungsmöglichkeiten einer vergessenen Zielgruppe durch Angehörigenarbeit. Bern: Soziothek.
- Office fédéral de la statistique. (2023). Etablissements pénitentiaires.
- St. Gallen gibt Gas! (2022). Amt für Justizvollzug. Perspektive Angehörige und Justizvollzug. [site web].
- ZHAW. (2023). Die Situation von Kindern mit einem inhaftierten Elternteil in der Schweiz. (o.D.). [site web].